



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### ANPE

Question écrite n° 60056

#### Texte de la question

M Charles Fevre attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'engagement de M le Premier ministre de proposer a chacun des 900 000 chomeurs de longue duree un emploi, une formation ou une activite d'interet general d'ici a la fin octobre 1992. Il lui demande quels moyens supplementaires sont mis a la disposition de l'ANPE pour respecter cet engagement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans son intervention au conseil des ministres du 8 janvier, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a fixe comme objectif a l'ANPE de recevoir en entretiens individualises 500 000 chomeurs de longue duree. Ce chiffre correspondant a la population des jeunes de moins de vingt-cinq ans ayant plus d'un an de chomage et des adultes ayant plus de deux ans de chomage. Ces mesures visent a lutter plus efficacement contre les risques d'exclusion, a s'attaquer au probleme du noyau dur des demandeurs d'emploi de longue duree et a augmenter le nombre de propositions d'emploi, de formations ou d'aides a l'insertion adaptees a leur besoin. Ces inter-actions menees depuis plusieurs annees au titre des plans emploi successifs s'inscrivent tout a fait dans les orientations contenues dans le contrat de progres signe le 18 juillet 1990. Dans ce cadre, l'ANPE mene deja une politique de reception individualisee des publics prioritaires. Les populations incluses dans le nouveau programme recouvrent pour une part celles faisant deja l'objet d'une intervention de l'agence. Pour prendre en compte ces charges nouvelles, conformement au contrat de progres, l'ANPE est autorisee a creer 150 emplois nouveaux. Dans le meme temps des credits ont egalement ete octroyes pour permettre a l'ANPE de financer 400 mois temporaires supplementaires et d'accueillir 350 personnes en contrat emploi-solidarite. L'ANPE a engage, des le 1er fevrier 1992, le programme de reception individuelle des demandeurs d'emploi, en adressant, a chaque personne appartenant a la cible, une lettre questionnaire a son domicile. Cette procedure presente l'avantage de sensibiliser les personnes a la demarche proposee et de preparer l'entretien pour mobiliser les solutions adaptees au besoin de chacun. Les mesures annoncees le 29 avril 1992 par le Premier ministre amplifient les decisions prises par le conseil des ministres du 8 janvier dernier : le Gouvernement s'est engage, dans le cadre du programme 900 000 chomeurs de longue duree, a offrir a chaque demandeur d'emploi de longue duree, au cours d'un entretien personnalise et approfondi, la solution la plus adaptee a sa situation (emploi, formation, activite d'interet general ou, pour ceux qui ne peuvent acceder sans delai a l'une de ces propositions, appui social individualise). Pour faire face aux charges induites par ce programme, l'ANPE a ete autorisee a recruter 440 agents supplementaires, a recourir a 1 100 mois temporaires ; 200 appeles du contingent diplomes de l'enseignement superieur completent les moyens mis a la disposition des agences locales pour l'emploi. Au 31 aout 1992, plus de 600 000 chomeurs de longue duree ont ete ainsi recus pour un entretien approfondi.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Fevre Charles](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60056

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 juillet 1992, page 3105